

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3518

présenté par

M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Bazin, M. Forissier, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras,
Mme Louwagie et Mme Petex-Level

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	10 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
Fonds urgence sécheresse (<i>ligne nouvelle</i>)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la création d'un "Fonds urgence Sécheresse", lequel serait défini par décret, pour soutenir les exploitations en difficulté. Les moyens affectés à l'indemnisation des agriculteurs touchés par la sécheresse de 2022 sont insuffisants, leurs pertes sont considérables et les mesures d'urgence du gouvernement excluent de nombreux exploitants.

Pour financer le nouveau "Fonds d'urgence Sécheresse", cet amendement propose de réaffecter 10 millions d'euros depuis l'action 1 Allègements de cotisations et contributions sociales, programme TODO-AG, n° 381, qui vise à alléger les cotisations sociales dans le secteur agricole. Toutefois, l'objectif n'est pas d'affecter les finances de l'UNEDIC et de la MSA. Par conséquent, nous appelons le gouvernement à annuler cette réaffectation de fonds.